



DECISION
*concernant la signature d'un contrat de location
pour un appareil multifonctions pour le service culturel
avec la société LIXXBAIL
et la signature d'un contrat de maintenance avec la
société HOLDING COPYFAX SARL*

HT/SG
DSG N° 09/052

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008, intervenue pour l'application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du conseil municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 mars 2008 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU l'arrêté ASG n° 08.0333 en date du 31 mars 2008, rendu exécutoire le 1^{er} avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de signer un contrat de location pour une durée de 60 mois, avec la société LIXXBAIL dont le siège social est à ISSY LES MOULINEAUX (92861) 1-3 rue du Passeur de Boulogne, pour un appareil multifonctions SHARP MX-C310 moyennant 5 loyers annuels de 850,00 € HT,

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6135 fonction 0201 du budget communal,

- de signer un contrat de maintenance pour une durée de 60 mois, avec la société HOLDING COPYFAX SARL sise 10 avenue Joliot Curie BP 10018 17182 PERIGNY CEDEX pour le matériel suivant :

- Multifonctions SHARP MX-C310 (copieur/imprimante réseau/scanner réseau/fax) pour un forfait annuel (encre incluse) de :

Ø 5 000 copies noir & blanc, moyennant une redevance annuelle de 40 €HT

Ø 1 000 copies couleur, moyennant une redevance annuelle de 70 €HT

Ø prix de la copie supplémentaire noir & blanc : 0,008 €HT

Ø prix de la copie supplémentaire couleur : 0,07 €HT

- d'imputer la dépense au budget communal – article 6156 – fonction 0201 du budget communal.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 27 avril 2009

Fait à Royan, le 4 mars 2009
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Henri LE GUEUT